

L'équipement touristique entre Comblessac et Guer inauguré

Vauvert: gîte et site d'expérimentation

ENTRE Comblessac et Guer, la ferme du Vauvert, aménagée en gîte, peut désormais être louée. La location comprend un salon de 46 m², d'une cuisine-réfectoire pour 25 personnes avec cheminée, et une chambre avec salle d'eau et toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Lors de l'inauguration, mercredi, Robert Perrot a rappelé que le syndicat mixte intercommunautaire qu'il préside a « fait le choix de limiter les travaux au rez-de-chaussée de la partie centrale des bâtiments ». Toutefois, « nous avons posé les fourreaux vers l'étage et les bâtiments annexes pour faciliter d'autres futurs travaux ».

L'aménagement a coûté 350 000 € TTC, incluant les plantations réalisées dans le



Le bâtiment restauré par le syndicat mixte du Vauvert.

cadre du programme européen Forestclim (lire par ailleurs). L'investissement a été largement subventionné « par l'Europe (105 000€), la Région (100 000€) et l'Etat via la ré-

cupération de la Tva (52 000€) ». La participation du syndicat mixte est donc de 93 000€. Les frais de fonctionnement de ce syndicat mixte, a précisé Robert Perrot, « sont

assurés par les Communautés de communes de Guer et Maure-de-Bretagne », qui versent respectivement 13 000 et 10 000€, soit « 1,21€ par habitant ».

Le programme de travaux en cours va être complété par « l'enterrement des lignes électrique et téléphonique le long de la route d'accès, vers la fin de l'année ». Il est aussi prévu « la pause d'un portail d'entrée sur le site ». Par ailleurs, « le rejointement des pierres des murs extérieurs de la partie centrale est en cours. Il est assuré par le chantier d'insertion communautaire de Maure-de-Bretagne ». Robert Perrot a également estimé que pour des raisons de sécurité, « il faudra bien décider un jour d'aménager un logement résidentiel, en demandant à l'occupant de gérer, entretenir et surveiller l'ensemble du site du Vauvert ». Pour l'instant, le bâtiment a été restauré avec « un budget raisonnable, pour percevoir les subventions ».

Cet ancien corps de ferme, constitué de bâtiments en pierres « extraites de plusieurs carrières du site », et donc élément du patrimoine local, est ainsi préservé.

La location

Le prix de la location pour un week-end (une ou deux nuits) est de 350€ l'été, entre le 15 avril et le 15 octobre, et de 400€ l'hiver. Pour une journée, avec une nuit éventuelle, la location est de 100€. Dans tous les cas de figure, les locataires peuvent disposer du gîte mais aussi de son environnement. Pour toute demande, se renseigner à la mairie de Comblessac ou à Maure-de-Bretagne communauté.



La ferme du Vauvert dans les années 1960. Photos anciennes fournies par Marcel Joly.



Vue d'ensemble des bâtiments de ferme avant l'acquisition par Comblessac et Guer.

Vingt-deux ans entre l'acquisition et la réalisation

La pugnacité du syndicat mixte récompensée



Lors de l'inauguration du gîte du Vauvert, mercredi dernier.

L'ancienne exploitation agricole de 55 ha et son corps de ferme, entièrement sur Comblessac, ont été acquis en avril 1991 par les communes de Comblessac et Guer. Elles ont constitué un Syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) afin d'en faire « un site d'accueil, de loisirs et autre finalité qui restait à définir », a rappelé Robert Perrot. Le maire de Comblessac a salué son prédécesseur Marcel Joly, ainsi que Gurval Colléaux (excusé) et l'ancien adjoint de Guer Jean Geffroy, « signataires de cette acquisition ».

La première décision du Sivu a été de « refaire à neuf les toitures de l'ensemble des bâtiments », afin de les préserver. De plus, « deux études de fai-

sabilité ont été effectuées, débouchant sur des coûts de projets trop élevés donc irréalisables ». Et les délégués du Sivu ont pendant plusieurs années sollicité les Communautés de communes de Guer et Maure-de-Bretagne « pour prendre le relais et constituer une collectivité aux épaules plus larges pour porter ce projet. Notre pugnacité a été récompensée ».

ABNÉGATION ET PUGNACITÉ DE ROBERT PERROT

En effet, le 25 janvier 2010, un arrêté interpréfectoral signé par les préfets du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine valide la création du syndicat mixte intercommunautaire du Vauvert.

Un syndicat composé de cinq délégués titulaires des deux Communautés de communes, dont les deux présidents, et de trois délégués suppléants. En parallèle a été déposée une demande « auprès du Groupement d'intérêt public (GIP) afin d'adhérer au projet européen Foresclim dont la finalité est d'observer les conséquences du réchauffement climatique ». C'est dans ce cadre que le bâtiment a été rénové.

Les présidents des Communautés de communes de Guer et Maure-de-Bretagne ont tour à tour mis en exergue « l'abnégation » et « la pugnacité » de Robert Perrot pour faire aboutir ce projet. Jean-Luc Bléher s'est « réjoui de cette réalisation. Le Vauvert

est un laboratoire pédagogique et un lieu de villégiature. Avec la proximité de la voie verte, c'est une halte intéressante ». Pour Pierre-Yves Reboux, « cette réhabilitation est témoignage du passé et un signe pour l'avenir. Cette offre touristique va générer de l'activité économique pour le territoire ». Il a par ailleurs félicité le chantier d'insertion pour son travail sur les espaces extérieurs. Et les deux présidents ont rappelé que les deux Communautés de communes ont augmenté leur participation au syndicat mixte pour que cette réalisation aboutisse.

Lire aussi page 42.

DOSSIER : CATHERINE BÉVY

Laboratoire naturel pour étudier le réchauffement climatique



Une expertise floristique réalisée en 2007 a recensé 350 espèces végétales sauvages sur les 55 ha du site du Vauvert. Ce patrimoine naturel est complété par les arbres plantés dans le cadre du programme européen Forestclim. Entre mars 2010 et décembre 2011, a détaillé Robert Perrot, « 1 800 jeunes plants de plus de 100 essences d'arbres ont été positionnés dans trois lieux distincts dont l'arboretum, à droite en entrant sur le site ». Ces essences se trouvent « plutôt au Sud, notamment dans le bassin méditerranéen ». Et l'objectif est « de suivre leur croissance dans le cadre du réchauffement climatique. L'ensemble constitue un grand laboratoire naturel ».

Le Vauvert est l'un des sites retenus par le Pays de Redon pour ce programme Foresclim qui réunit 21 partenaires de cinq pays : France, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg et Grande-Bretagne. La plantation s'est déroulée « sur les

conseils et la maîtrise d'œuvre du Centre national de la biodiversité de Guéméné-Penfao ». Des écoliers de Comblessac et Guer ont participé à la mise en terre de certains de ces jeunes plants. Le directeur du GIP du Pays de Redon Christophe Bidaud, représentant le président Dominique Julaud, a détaillé les objectifs de « la politique forestière ». Il a cité en premier lieu « la préservation de la biodiversité. Ici, depuis les années 1960, la température a augmenté de 2° en moyenne. Le chêne commun, très présent dans le Pays, souffre beaucoup. Et nous serons à terme la limite Sud pour le hêtre ».

Un autre objectif est d'organiser et maîtriser le développement de la filière bois, alternative aux énergies fossiles, mais aussi utilisée pour les bardages en construction. Enfin, le Pays de Redon, où plus de 60 000 arbres ont été plantés, a la volonté « d'être un territoire de recherche », avec le Conservatoire national de biodiversité forestière de Guéméné-Penfao et l'INRA (Institut national de la recherche en agronomie). « Le site du Vauvert pourra accueillir des étudiants chercheurs. Grâce à la fête Cheval, musique et traditions, il permet par ailleurs de transmettre savoirs, savoirs-faires et histoire locale aux enfants », a conclu Christophe Bidaud.